

préparatifs et démarches lors
d'un déménagement

ÉDITION 2002

changer d'adresse

Communication-Québec

Il suffit
d'y penser !

Québec 



**Gagnez
du temps**
SERVICES AUTOMATISÉS



**Pas d'enveloppe
à lécher!**

**Pas de petit livret
à imprimer!**


**Pas besoin de
vous déplacer!**

**Avec AccèsD
services financiers
24 heures**

www.desjardins.com
1 800 CAISSES



Un déménagement ? Avissez-nous autrement...



Vous pouvez maintenant aviser le ministère du Revenu **par Internet** de votre nouvelle adresse personnelle. C'est facile et rapide !

Quelques renseignements suffisent : votre numéro d'assurance sociale, votre date de naissance, le montant qui figure à la ligne 199 de votre déclaration de revenus 2001, ainsi que votre numéro de dossier (si vous êtes créancier ou débiteur d'une pension alimentaire). Bien sûr, vous devrez fournir votre ancienne adresse et la nouvelle.

Le Ministère effectuera alors votre changement d'adresse dans ses fichiers.

Communication-Québec

Il suffit
d'y penser !

Publication réalisée par Communication-Québec, ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

Rédaction

Jacques Masson

Vente de publicité et production graphique

Oxygène communication & marketing

Tél. : (418) 687-5870

650, rue Graham-Bell, bureau 216

Sainte-Foy (Québec) G1N 4H5

Internet : www.oxygene.qc.ca Courriel : oxygene@oxygene.qc.ca

Collection *Les guides de Communication-Québec*

Bébé arrive

Changer d'adresse

Démarrer une entreprise

Pour les 55 ans ou plus

Que faire lors d'un décès

Séparation et divorce

La collection *Les guides de Communication-Québec* est gratuite et accessible :

- dans le portail du gouvernement du Québec au www.gouv.qc.ca
- dans les 25 bureaux de Communication-Québec (voir page 45)

Note : Certains programmes peuvent faire l'objet de modifications en cours d'année. Le contenu de ce guide a été vérifié en novembre 2001.

Les renseignements fournis par

Dépôt légal – 2002

Avant-propos

Pour la plupart des gens, un déménagement évoque des démarches multiples : tant de choses auxquelles penser dont les nombreuses boîtes qu'on ne finit plus d'emplier, de transporter et de vider, à un point tel que le déménagement peut devenir une corvée qui semble avoir duré une éternité.

Déménager nécessite une certaine planification : vous devrez penser à plusieurs détails et vous aurez à effectuer de multiples démarches. Pour vous faciliter la tâche, Communication-Québec met à votre disposition la brochure *Changer d'adresse*. Dans la première section, intitulée *Les préparatifs et autres démarches*, vous trouverez, entre autres, de l'information sur la planification du déménagement, le choix du déménageur, les assurances et le bail. Cette section vous fournira de précieux conseils et de nombreux renseignements entourant cette période.

Un autre préparatif du déménagement consiste à vous assurer que votre courrier sera livré à votre nouvelle adresse. Dans la deuxième section du présent guide, intitulée *Les changements d'adresse*, vous trouverez les démarches vous permettant d'aviser les principaux services gouvernementaux de votre nouvelle adresse ainsi qu'un aide-mémoire des autres avis à donner dans le secteur privé.

Si vous désirez obtenir des renseignements généraux sur les programmes et services offerts par les ministères et organismes du gouvernement du Québec, nous vous invitons à appeler au bureau de Communication-Québec de votre région. Vous trouverez, à la fin de ce guide, la liste des adresses et des numéros de téléphone de nos 25 bureaux.

Si, à la lecture de ce guide, vous avez besoin de renseignements supplémentaires touchant les programmes du gouvernement du Canada, composez le 1 800 622-6232.

Enfin, nous remercions les ministères et les organismes qui ont collaboré à la mise à jour de ce document.

Table des matières

Les préparatifs et autres démarches	8
La planification	8
Vendre ou acheter une maison	11
Le bail	13
Déménagement à la fin du bail	13
Résilier un bail	13
Coût de l'électricité	14
Le déménagement	14
Une entreprise de déménagement	15
Louer ou emprunter un camion ou une remorque	17
Les assurances	18
Assurer son déménagement	19
Accès au nouveau logis avant le déménagement	19
Un début de vie à deux	19
Frais remboursés par le CLE	20
Un déménagement déductible de l'impôt	20

Cartes, permis et certificats	25
La carte d'assurance maladie	25
La carte d'assurance sociale	25
Le permis de conduire, le certificat d'immatriculation et le certificat d'attestation pour le titulaire d'une vignette de stationnement pour personne handicapée	25
Le passeport	27
Le certificat du chasseur et du piéteur	27
Aides à la famille	27
La prestation fiscale canadienne pour enfants	27
L'allocation familiale	28
L'aide aux parents pour leurs revenus de travail (APPORT)	28
Soutiens au revenu et indemnités	29
L'allocation-logement	29
L'assistance-emploi (aide sociale)	29
L'assurance-emploi (assurance chômage)	29
Les indemnités de la CSST	30
Accident du travail, maladie professionnelle et programme <i>Pour une maternité sans danger</i> (retrait préventif)	
Les indemnités pour les victimes d'actes criminels et pour les personnes blessées en accomplissant un acte de civisme	30
Les indemnités pour les victimes d'accident d'automobile	31
Les prêts et bourses aux étudiants	31
Pensions et rentes	32
Les programmes de la sécurité du revenu	32
Pension de la Sécurité de la vieillesse, Supplément de revenu garanti, Allocation, Allocation au survivant et Régime de pensions du Canada	
Le Régime de rentes du Québec	32

Communication-Québec

Il suffit
d'y penser !

Déclarations de revenus et crédits pour la taxe	34
La déclaration de revenus provinciale et le crédit pour la TVQ	34
La déclaration de revenus fédérale et le crédit pour la TPS	34
Obligations d'épargne et autres produits financiers	36
Les obligations d'épargne et autres produits financiers du Québec	36
Les obligations d'épargne du Canada	37
Pension alimentaire	38
Listes électorales permanentes	38
La liste électorale du Québec	38
La liste électorale du Canada	39
Commission scolaire	39
Hydro-Québec	39
Autres organismes gouvernementaux	40
Autres avis	41
Services pour les personnes sourdes ou malentendantes munies d'un téléscripteur	42
Portail du gouvernement du Québec dans Internet	43
Bureaux de Communication-Québec	43



Mieux informer et mieux servir le citoyen

Le gouvernement du Québec a à cœur d'informer adéquatement ses citoyennes et ses citoyens sur les services qu'il leur offre. Il s'est donné le défi de dispenser des services de haute qualité et de les rendre les plus accessibles possible aux citoyennes et citoyens qui en ont besoin. Le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration est à cet égard chargé de faciliter les relations entre l'État et ses citoyens.

La collection *Les guides de Communication-Québec* reflète bien l'exercice de cette responsabilité. Elle facilite la recherche d'informations gouvernementales essentielles et guide les citoyennes et les citoyens dans leurs démarches auprès de l'État dans certaines situations particulières comme la naissance, le changement d'adresse, le démarrage d'une entreprise, la séparation et le divorce, la retraite et le décès.

Changer d'adresse offre aux citoyennes et aux citoyens qui déménagent un guide pratique. Il explique les préparatifs à entreprendre, décrit les démarches à faire et fournit toutes les coordonnées des ministères et des organismes que la personne qui déménage doit aviser. Pas étonnant, dans ces conditions, que des milliers de personnes prévoyantes aient utilisé *Changer d'adresse* au cours des dix dernières années!

Mieux informer et mieux servir les citoyennes et les citoyens, voilà notre mandat. Le personnel du ministère, avec l'ensemble des employés du gouvernement du Québec, s'y active avec ardeur.

Les préparatifs et autres démarches

La planification

Si vous ne voulez pas avoir l'impression, la journée du déménagement, que le ciel vous tombe sur la tête, il faut tout planifier. Vous ne pouvez certes pas vider le réfrigérateur un mois d'avance, mais il existe plusieurs petites choses que vous pouvez effectuer au préalable.

La liste suivante énumère les différents aspects entourant votre déménagement, avec en titre une indication concernant le moment propice pour régler chacun d'eux. Il suffit de la garder à la portée de la main et de cocher chaque point dès que vous avez franchi cette étape.

De 3 à 6 mois avant :

- aviser le propriétaire par courrier recommandé dans les délais prévus par la Régie du logement;
- décider des tâches que vous voulez prendre en charge avant de téléphoner à une entreprise de déménagement;
- obtenir un devis de deux ou trois entreprises de déménagement.

De 8 à 10 semaines avant :

- fixer la date du déménagement;

De 3 à 7 semaines avant :

- effectuer vos changements d'adresse
(voir la section *Les changements d'adresse* de ce guide);
- emballer les livres, la vaisselle et autres objets peu utilisés ainsi que les vêtements et les équipements sportifs hors saison;
- identifier sur chaque boîte son contenu et la pièce où elle doit être déposée;
- prévoir le gardiennage pour le jour du déménagement;
- réserver la pension pour les animaux domestiques;
- donner l'avis d'interruption de services, à partir de la date du déménagement: téléphone, électricité, câble, eau, gaz ou mazout, laitier, journaux, etc.;
- demander le rétablissement des services à la nouvelle adresse le jour du déménagement ou la veille;
- dresser un plan de la disposition des gros meubles;
- prendre en note les dimensions des fenêtres du nouveau logis pour l'achat des stores et rideaux;
- réserver l'ascenseur de l'immeuble pour le jour du déménagement;
- transférer vos comptes bancaires.

Entre 1 ou 2 semaines avant :

- préparer une trousse de premiers soins;
- consommer les aliments congelés;
- consulter les livrets d'instructions des électroménagers et des appareils électroniques afin de vérifier les précautions à prendre lors d'un déménagement;
- demander à l'ancien propriétaire si certains articles sont encore sous

Communication-Québec

Il suffit
d'y penser !

- attacher ensemble les objets encombrants : vadrouilles, balais, tringles, stores, etc.;
- préparer et rendre accessibles les électroménagers (généralement les premiers à être placés dans le camion).

Le jour du déménagement :

- surveiller ou déménager vous-même les objets de grande valeur monétaire ou sentimentale;
- ne jamais incliner le réfrigérateur à plus de 45 degrés;
- prendre la lecture du compteur d'électricité;
- enlever la porte d'entrée pour faciliter et accélérer les déplacements;
- accueillir les déménageurs, leur donner vos directives et leur indiquer les objets fragiles;
- confirmer l'heure de la livraison et donner au chauffeur du camion de déménagement un numéro de téléphone où il peut vous joindre;
- jeter un dernier coup d'œil dans les placards, les armoires, les recoins et derrière les portes;
- verrouiller les portes et les fenêtres;
- laisser les clés à l'agent immobilier, au propriétaire ou au nouveau locataire.

À l'arrivée :

- vous procurer les clés;
- accueillir les déménageurs, superviser le déballage;

Vendre ou acheter une maison

Vous voulez vendre votre maison, voici quelques suggestions :

- consulter un agent immobilier pour obtenir une estimation de la valeur marchande de votre propriété ou un spécialiste en évaluation pour connaître la valeur réelle de votre propriété;
- vous procurer le *Guide pratique du vendeur* au coût de 2,50 \$ auprès de l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec ou le consulter gratuitement sur leur site Internet : **www.acaiq.com**;
- vérifier les publications produites par la Société canadienne d'hypothèques et de logement sur ce sujet, au numéro **1 800 668-2642** ou dans Internet : **www.cmhc-schl.gc.ca**;
- pour vendre sans intermédiaire, consulter ou acheter des ouvrages sur ce sujet à la bibliothèque ou en librairie;
- consulter un courtier ou un agent immobilier qui se chargera de dénicher le bon acheteur moyennant une commission d'un certain pourcentage.

Vous voulez acheter une maison, voici quelques suggestions :

- vous procurer le *Guide pratique de l'acheteur* au coût de 2,50 \$ auprès de l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec ou le consulter gratuitement sur leur site Internet : **www.acaiq.com**;
- vous procurer la publication *L'achat d'une maison, étape par étape* produite par la Société canadienne d'hypothèques et de logement et offerte gratuitement au numéro **1 800 668-2642** et dans Internet : **www.cmhc-schl.gc.ca**;
- vous rendre à la bibliothèque ou en librairie pour consulter ou acheter des ouvrages sur ce sujet;
- consulter les journaux;
- vous adresser à un courtier ou un agent immobilier qui se chargera de

Communication-Québec

Il suffit
d'y penser !

Pour trouver l'adresse et le numéro de téléphone du Bureau de la publicité des droits du ministère de la Justice, consultez les pages bleues de l'annuaire téléphonique, à la section *Gouvernement du Québec*, sous la rubrique *Justice*.

Adresse :

Téléphone :

Si vous transigez par l'entremise d'un agent ou d'un courtier immobilier, vous pouvez vérifier s'il détient le certificat obligatoire auprès de l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec (ACAIQ). Également, vous pourrez y obtenir des renseignements généraux, savoir comment porter plainte contre un courtier ou un agent immobilier ou être référé au Fonds d'indemnisation du courtage immobilier lors d'une fraude ou d'un détournement de fonds relié au courtage immobilier commis par un agent ou un courtier immobilier.

Selon la *Loi sur le courtage immobilier*, il vous est possible de résilier un contrat de courtage conclu avec un courtier ou un agent dans les trois jours qui suivent la signature et la réception de la copie signée du contrat.

Pour toute information ou pour commander les deux guides mentionnés ci-dessus, adressez-vous à :

Association des courtiers et agents immobiliers du Québec (ACAIQ)

6300, rue Auteuil, bureau 300
Brossard (Québec) J4Z 3P2
Région de Montréal : (450) 676-4800
Ailleurs au Québec : 1 800 440-5110
Télécopieur : (450) 676-7801
Internet : www.acaiq.com

Le bail est un contrat de location conclu entre un propriétaire et un locataire afin de définir leurs engagements respectifs concernant un logement.

Déménagement à la fin du bail

Vous êtes locataire et vous venez de recevoir l'avis d'augmentation du loyer de votre propriétaire. Or, vous voulez déménager à la fin du bail. Vous devez, dans le mois de la réception de cet avis, donner un avis à votre propriétaire dans lequel vous lui faites savoir que vous ne voulez pas renouveler le bail.

Si vous n'avez pas reçu l'avis d'augmentation du loyer et que votre bail est d'une durée d'un an, vous devez donner l'avis au propriétaire de trois à six mois avant la fin du bail. Si votre bail n'est pas d'une durée d'un an, des règles particulières s'appliquent; veuillez vous informer auprès de la Régie du logement.

Résilier un bail

Vous voulez déménager en cours de bail. Attention ! Contrairement à une croyance très répandue, un locataire ne peut pas « briser son bail » avec un avis de trois mois à n'importe quel moment et pour n'importe quel motif.

En effet, seules trois situations bien précises permettent de résilier un bail en cours :

- un locataire se voit attribuer un logement à loyer modique;
- un locataire ne peut plus occuper son logement en raison d'un handicap;
- une personne âgée est admise de façon **permanente** dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée ou dans un foyer d'hébergement.

Les autres raisons: achat d'une maison, divorce, mésentente entre colocataires, formation d'un nouveau ménage, besoin d'un plus grand logement, problèmes financiers, déménagement pour un emploi, etc., ne

Communication-Québec

Il suffit
d'y penser !

documents peuvent également être téléchargés à partir du site Internet de la Régie : www.rdl.gouv.qc.ca.

Pour trouver l'adresse et le numéro de téléphone de la Régie du logement, consultez les pages bleues de l'annuaire téléphonique, à la section *Gouvernement du Québec*, sous la rubrique *Logement*.

Adresse : _____

Téléphone : _____

Coût de l'électricité

Comme le coût de l'électricité peut être un facteur important dans le choix d'une maison ou d'un logement chauffés à l'électricité, vous pouvez téléphoner à Hydro-Québec ou au distributeur privé afin de connaître le total de la facture des 12 derniers mois. Vous devrez avoir en main l'adresse exacte du logis.

Évidemment, vous devez prendre en considération que le nombre de personnes habitant les lieux et les habitudes de consommation peuvent être différents et ainsi faire varier le coût de la facture d'électricité.

Hydro-Québec

Région de Montréal : (514) ÉNERGIE (363-7443)

Ailleurs au Québec : 1 800 ÉNERGIE (363-7443)

Téléscripteur : voir page 42

Quant au coût total de la facture, il est étroitement lié au type de déménagement, soit :

- faire appel à une entreprise de déménagement;
- louer ou emprunter un camion ou une remorque et demander à vos parents et amis de vous aider.

Certes, la dernière option est moins onéreuse; toutefois, les risques de bris et de blessures pour vous ou vos proches doivent être pris en considération.

Une entreprise de déménagement

Lorsque vous faites affaire avec une entreprise de déménagement, vous pouvez choisir de tout faire emballer et déballer. Voilà une façon plaisante, mais coûteuse de déménager. Vous pouvez utiliser les services d'un déménageur sans opter pour le service de luxe. Vous pouvez effectuer plusieurs tâches dont l'emballage et le dépaquetage. Par contre, s'il y a bris lors du transport et que les déménageurs peuvent prouver qu'il a été causé par un mauvais emballage de votre part, vous ne serez pas dédommagé. Vous pouvez ne faire emballer que les objets fragiles ou de grande valeur.

Afin de minimiser les coûts lorsque vous utilisez les services d'une entreprise de déménagement, vous pouvez :

- placer toutes les boîtes près de la porte d'entrée;
- vider une grande partie du sous-sol et transporter les articles au rez-de-chaussée;
- utiliser l'entreprise uniquement pour transporter les meubles, les électroménagers et autres objets lourds ou encombrants.

Le coût d'un déménagement local, habituellement à l'intérieur de 50 kilomètres, est calculé sur une base horaire, incluant le temps consacré pour l'aller-retour des déménageurs de l'entrepôt à votre résidence. Le taux varie selon le nombre d'employés affectés au déménagement et la journée et l'heure choisies. Entre le 1^{er} juin et le 15 juillet, le taux horaire peut doubler et même tripler.

Communication-Québec

Il suffit
d'y penser !

Les déménagements effectués au-delà d'un rayon de 50 kilomètres sont considérés comme des déménagements de longue distance. Les tarifs sont établis à partir du poids total de vos biens et de la distance à parcourir. Généralement, la moyenne est de 545 kg (1 200 livres) par pièce. Un représentant de l'entreprise se rendra chez vous et vous remettra une évaluation écrite des coûts. Lorsqu'il sera temps de payer, exigez le billet de pesée.

Quant au choix du déménageur, votre degré de satisfaction dépendra beaucoup de l'entreprise avec laquelle vous ferez affaire. Comme dans bien des domaines, le bouche à oreille constitue la meilleure référence; demandez conseil à des amis ou à des parents. Pour trouver un déménageur, vous pouvez aussi consulter votre annuaire téléphonique à la rubrique *Déménagement*. Privilégiez les entreprises qui ont une adresse complète, qui possèdent des assurances, mais surtout qui sont inscrites au Registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds de la Commission des transports du Québec.

Commission des transports du Québec

545, boul. Crémazie Est, bureau 1000

Montréal (Québec) H2M 2V1

Téléphone: (514) 873-6424

1 888 461-2433

Internet: www.ctq.gouv.qc.ca

200, chemin Sainte-Foy, 7^e étage

Québec (Québec) G1R 5V5

Téléphone: (418) 643-5694

1 888 461-2433

Internet: www.ctq.gouv.qc.ca

Si vous choisissez un déménageur membre de l'Association du camionnage du Québec, vous êtes assuré que celui-ci est inscrit au Registre de la Commission des transports et que, lors d'un litige, vous pourrez recourir à un

Attention aux pseudo-déménageurs inscrits dans les annonces classées des journaux, ces gens se regroupent entre le 1^{er} juin et le 15 juillet pour former une équipe de déménagement; souvent, ils ne sont pas inscrits au Registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds de la Commission des transports et n'offrent pas un service professionnel et de protection.

Avant de faire un choix final, l'Office de la protection du consommateur vous recommande de contacter les représentants d'au moins deux entreprises. Bien qu'il n'y ait pas de réglementation des tarifs, la concurrence incite les entreprises à offrir des taux comparables. Outre le prix, n'oubliez pas de considérer la réputation, les services offerts et les assurances.

Si vous n'êtes pas satisfait du travail exécuté ou que vous constatez un bris, téléphonez le plus rapidement possible à la compagnie. Ensuite, envoyez une lettre par courrier recommandé, en précisant le problème et le montant de votre réclamation. Si vous n'obtenez pas satisfaction à votre réclamation, l'Office de la protection du consommateur ou l'Association du camionnage du Québec peut vous aider dans vos démarches. Pour joindre l'Office de la protection du consommateur, vous composez le numéro suivant : **1 888 OPC-ALLO (672-2556)** - partout au Québec.

Louer ou emprunter un camion ou une remorque

Déménager vos pénates vous-même vous permettra sûrement de réaliser des économies. Bien organisé et aidé de quelques paires de bons bras, il est possible d'y trouver un certain agrément. Évidemment, en choisissant de louer ou d'emprunter un camion ou une remorque, vous êtes responsable des pots cassés. N'oubliez pas de vérifier, auprès de votre assureur, la protection de vos biens en cas d'accident ou de vol ainsi que le volet responsabilité civile.

Un déménagement bien organisé implique un équipement adéquat et une évaluation précise de vos besoins et des coûts. Voici quelques questions auxquelles vous devrez répondre selon que vous louez ou empruntez un camion ou une remorque :

- Quel est le prix de base pour une journée ou le tarif à l'heure ?

Communication-Québec

Il suffit
d'y penser !

- Lors du déménagement, qu'arrivera-t-il si quelqu'un se blesse et qu'il doit s'absenter de son travail ?
- Quel sera le coût des dépenses occasionnées par le lunch et les rafraîchissements servis à ceux qui vous aideront pour votre déménagement ?
- Votre voiture est-elle apte à tirer une grosse remorque ? Est-ce qu'il y a des risques de dommages au moteur, à la transmission ou autres ?
- La remorque a-t-elle une licence, des chaînes de sécurité, des clignotants, des feux de freinage ?
- Avez-vous comparé les coûts entre ce choix et un déménageur professionnel ?

Il existe plusieurs entreprises de location de camions et remorques; vous trouverez les adresses et les numéros de téléphone dans les pages jaunes de votre annuaire téléphonique sous la rubrique *Remorques-location* ou *Camions-location*.

Adresse :

Téléphone :

Les assurances

Quelques semaines avant le déménagement, vous devrez penser à divers aspects en matière d'assurances. Bien qu'il soit uniquement question d'assurance habitation dans les prochains paragraphes, il ne faut pas oublier d'aviser vos assureurs automobile, vie et médicaments.

Assurer son déménagement

Saviez-vous que si vous détenez une assurance habitation, vos biens sont assurés jusqu'à concurrence de 10 % du montant de garantie choisi lorsqu'ils sont à l'extérieur des lieux assurés. Par exemple, si vous avez une assurance de 40 000 \$ pour vos biens meubles, vous pourriez recevoir un maximum de 4 000 \$. Malgré toute l'attention apportée durant le transport, divers incidents peuvent survenir : perte, bris ou encore vol.

Si vous faites appel à une compagnie de déménagement, il faut vérifier auprès de la compagnie si l'assurance est suffisante pour protéger vos biens pendant le déménagement. Cette assurance ne représente généralement qu'une indemnité d'environ 1,35 \$ par kilogramme de biens endommagés. Ainsi, si votre bicyclette que vous avez payée 1 000 \$ et qui ne pèse que 10 kg est endommagée, vous pourriez ne recevoir que 13,50 \$.

Si vous effectuez vous-même le déménagement en louant un camion ou une remorque, la plupart des compagnies vendent l'assurance automobile qui protège leurs camions ou remorques. Attention, vos meubles et autres biens ne sont pas assurés.

Il est donc préférable, moyennant un déboursé, de souscrire à une assurance supplémentaire qui couvrira la valeur totale de vos biens pendant le déménagement. Cette assurance est habituellement offerte par le déménageur, par votre assureur ou courtier.

Accès au nouveau logis avant le déménagement

Si vous avez accès à votre nouveau domicile avant le déménagement, soit pour effectuer des travaux d'entretien ou pour y transférer certains biens, vérifiez si votre contrat d'assurance habitation couvre vos biens aux deux endroits : celui où vous habitez et celui où vous emménagerez prochainement. Votre assurance responsabilité civile, tout en vous protégeant advenant le cas où une personne se blesse durant les travaux ou lors du déménagement, vous protégera également si vous endommagez accidentellement les biens d'autrui.

Un début de vie à deux

En assurance, la vie à deux fait toute une différence tant sur le plan des

Communication-Québec

Il suffit
d'y penser !

Pour toute information :

Vous devez téléphoner à votre courtier, votre assureur ou au
Centre d'information du Bureau d'assurance du Canada
Région de Montréal : (514) 288-6015
Ailleurs au Québec : 1 800 361-5131

Frais remboursés par le CLE

Si vous êtes prestataire de l'assistance-emploi (aide sociale) depuis six mois consécutifs et que vous déménagez pour des raisons de santé ou de salubrité, une prestation spéciale peut vous être accordée. Le remboursement maximal est de 200\$ par période de 12 mois. Lors d'une séparation, cette prestation peut vous être versée, et ce, peu importe le nombre de mois de présence à l'assistance-emploi.

Pour des renseignements supplémentaires, vous devez contacter votre centre local d'emploi (CLE). Pour trouver l'adresse et le numéro de téléphone du centre local d'emploi, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, consultez les pages bleues de l'annuaire téléphonique, à la section *Gouvernement du Québec*, sous la rubrique *Emploi et placement*.

Adresse : _____

Téléphone : _____

Un déménagement déductible de l'impôt

Si vous êtes un particulier (salarié ou travailleur autonome) et que vous avez

Les frais admissibles à la déduction englobent la plupart des frais usuels de déménagement comme :

- les frais de déplacement du particulier et ceux de sa famille, y compris les frais de repas et d'hébergement pendant le trajet (frais d'avion, frais d'hôtel);
- les frais de transport et d'entreposage de meubles;
- les frais de repas et de logement temporaire incluant ceux du conjoint et des enfants, engagés près de la nouvelle ou de l'ancienne résidence, pour une période maximale de 15 jours;
- les frais de résiliation de bail de l'ancienne résidence;
- les frais de vente de l'ancienne résidence;
- les frais juridiques engagés à l'achat de la nouvelle résidence ainsi que tout impôt payable au transfert ou à l'enregistrement du nouveau titre de propriété, si le particulier et/ou son conjoint ont vendu l'ancienne résidence en raison du déménagement.

Pour vous prévaloir de ces déductions, vous devez vous procurer les formulaires requis et produire tous les reçus, factures et documents attestant ces transactions. Les frais de déménagement ne doivent pas être remboursés par votre employeur.

La déduction demandée ne doit pas dépasser le revenu net provenant (après le déménagement) de votre emploi, entreprise ou profession. Cependant, vous pourrez déduire, dans votre déclaration de revenus de l'année suivante, la partie des frais de déménagement que vous n'avez pu retrancher de votre revenu de l'année du déménagement. Si vous êtes étudiant, les frais sont déductibles seulement jusqu'à concurrence de votre revenu provenant soit d'une bourse d'études, soit d'une subvention de recherche.

De plus, si vous déménagez pour aller habiter dans un rayon de 80 kilomètres d'un établissement de santé situé au Québec, dans le but d'obtenir, pour vous-même ou une personne à votre charge, des soins médicaux non dispensés dans votre région, vous pourriez avoir droit à un

Communication-Québec

Il suffit
d'y penser !

Téléphone : _____

Téléscripteur : voir page 42

Internet : www.cra-adrc.gc.ca (ADRC)
www.revenu.gouv.qc.ca (MRQ)

Allocation-logement

Si vous êtes une famille avec au moins un enfant à charge ou une personne de 55 ans ou plus à **faible revenu** et si vous consacrez une part trop importante de votre revenu pour vous loger, vous pourriez avoir droit à l'allocation-logement. Que vous soyez travailleur, prestataire de la sécurité du revenu ou étudiant – propriétaire, locataire ou chambreur, vous pourriez bénéficier d'une aide pouvant atteindre 80 \$ par mois.

L'allocation-logement tient compte du nombre de personnes de votre ménage, du total de vos revenus et de votre loyer mensuel.

Pour connaître toutes les modalités du programme et obtenir le formulaire de demande, vous devez communiquer avec le bureau du ministère du Revenu de votre région.

Pour trouver le numéro de téléphone du ministère du Revenu du Québec de votre région, consultez les pages bleues de l'annuaire téléphonique, à la section *Gouvernement du Québec*, sous la rubrique *Taxes-impôt*.

Téléphone : _____

Téléscripteur : voir page 42

Les changements d'adresse

Au préalable

Les délais

Pour vous assurer de recevoir votre courrier des services gouvernementaux à votre nouvelle adresse, vous devez aviser les ministères et organismes de trois à quatre semaines avant la date de votre changement d'adresse. Cependant, ce délai passe à huit semaines lorsqu'il y a émission d'un chèque.

Une visite au bureau de poste

Lorsque vous changez d'adresse, il est conseillé de vous rendre au bureau de poste le plus près de chez vous, car on y offre le *Service de réexpédition du courrier*, moyennant certains frais. Ainsi, votre courrier peut être acheminé à toute nouvelle adresse au Canada pour une période de six mois. Si besoin, vous pouvez acheter un renouvellement du même service pour six mois additionnels. Si vous déménagez à l'étranger, le même service est offert.

Pour assurer la livraison de votre courrier à votre nouvelle adresse, Postes Canada recommande de vous inscrire au *Service de réexpédition du courrier* au moins deux semaines avant votre déménagement. Malgré cette démarche, vous devez aviser les services gouvernementaux et autres correspondants de votre nouvelle adresse.

Prenez note que certains ministères et organismes demandent à Postes Canada de ne pas faire suivre les chèques à une nouvelle adresse, mais de les leur retourner lorsque le destinataire a déménagé.

À Postes Canada, vous pourrez vous procurer des cartes *Avis de changement d'adresse* afin d'informer tous vos correspondants de votre nouvelle adresse.

Communication-Québec

Il suffit
d'y penser !

Pour tout renseignement :

Appelez **le service à la clientèle de Postes Canada** au numéro suivant :

1 800 267-1177

Téléscripteur : voir page 42

Inscrivez votre nouveau code postal : _____

Les renseignements personnels à fournir

Chaque fois que vous signalez un changement d'adresse, vous devez fournir les renseignements suivants :

- nom et prénom;
- date de naissance;
- ancienne et nouvelle adresses;
- numéro de téléphone à la maison;
- numéro où vous pouvez être joint le jour ou encore où l'on peut vous laisser un message;
- date du changement d'adresse.

Quant aux autres renseignements que peuvent demander certains organismes, ils sont précisés dans chaque rubrique, au besoin.

Lorsque vous effectuez un changement d'adresse par écrit, vous devez signer votre avis ou votre lettre.

Les virements automatiques (dépôts directs)

Si vos paiements de prestations, d'allocations, d'intérêts ou autres sont effectués dans votre compte par l'intermédiaire du virement automatique, il

des formulaires du gouvernement du Québec sont disponibles dans les établissements financiers et les bureaux de Communication-Québec.

La Société de l'assurance automobile du Québec, Développement des ressources humaines Canada, la Régie des rentes du Québec et la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances acceptent d'effectuer le changement de compte ou d'établissement financier par téléphone. Lors de votre appel, vous devez cependant avoir en main un exemplaire de chèque ou le livret de votre nouveau compte.

Il est conseillé d'attendre d'avoir eu un premier versement dans votre nouveau compte avant de fermer l'ancien.

Cartes, permis et certificats

La carte d'assurance maladie

Pour indiquer votre changement d'adresse à la **Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)**, vous devez téléphoner à l'un des numéros suivants :

Région de Montréal : (514) 864-3411

Région de Québec : (418) 646-4636

Ailleurs au Québec : 1 800 561-9749

Téléscripteur : voir page 42

Vous devrez fournir les renseignements personnels mentionnés à la page 24 et avoir en main votre carte d'assurance maladie et celles de votre conjoint et de vos enfants.

Il est important que vous avisiez la RAMQ de tout changement d'adresse; c'est le seul moyen de vous assurer de recevoir l'Avis qui vous permettra de renouveler votre carte d'assurance maladie avant sa date d'expiration.

La carte d'assurance sociale

Il n'y a pas d'avis de changement d'adresse à donner pour la carte d'assurance sociale, sauf si vous attendez une nouvelle carte.

Le permis de conduire, le certificat d'immatriculation et

Communication-Québec

Il suffit
d'y penser !

Société de l'assurance automobile du Québec

Case postale 19600

Québec (Québec) G1K 8J6

Région de Montréal: (514) 873-7620

Région de Québec: (418) 643-7620

Ailleurs au Québec: 1 800 361-7620

Téléscripteur: voir page 42

Internet: www.saaq.gouv.qc.ca

Vous devrez fournir les renseignements personnels mentionnés à la page 24, votre numéro de permis de conduire, de certificat d'immatriculation d'un de vos véhicules ou celui de la plaque d'immatriculation.

Le changement d'adresse doit être fait dans les 30 jours suivant le déménagement, sous peine d'une amende variant de 60 \$ à 100 \$. Environ trois semaines après avoir avisé la Société, vous recevrez un document confirmant votre changement d'adresse. Selon le document reçu, vous devrez l'apposer ou le joindre à votre permis jusqu'à son renouvellement.

Un simple avis est suffisant pour faire changer l'adresse sur tous les documents délivrés par la Société au nom d'une seule personne. Si le véhicule est en copropriété ou s'il appartient à une personne morale, il faut effectuer le changement d'adresse en écrivant au siège social de la Société ou en se rendant dans un centre de service ou chez un mandataire.

Dans le cas d'un dossier relatif à l'**indemnisation des victimes d'accident d'automobile**, vous devez consulter la page 31.

Pour trouver l'adresse et le numéro de téléphone du centre de service ou d'un mandataire de la Société de l'assurance automobile de votre région, consultez le site Internet de la Société ou les pages bleues de l'annuaire téléphonique, à la section *Gouvernement du Québec*, sous la rubrique *Permis, licences et enregistrements*.

Le passeport

Il n'est pas nécessaire que vous avisiez le Bureau des passeports du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international d'un changement d'adresse. Il est toutefois conseillé d'inscrire la nouvelle adresse à la section réservée à cette fin à la page 4 du passeport. Vous devez prendre soin de ne pas dissimuler l'ancienne adresse avec un autocollant, du liquide correcteur, etc.

Le certificat du chasseur et du piéteur

Pour indiquer votre changement d'adresse, vous pouvez téléphoner ou vous rendre au bureau régional de la Société de la faune et des parcs du Québec ou vous adresser au Service d'accueil et de renseignements de cet organisme dont les adresses et numéros de téléphone apparaissent ci-dessous. Vous pouvez également utiliser le formulaire imprimé dans la brochure *La chasse au Québec - principales règles* ou vous présenter chez un dépositaire de permis afin de remplir le formulaire de mise à jour.

Service d'accueil et de renseignements

Société de la faune et des parcs du Québec

675, boul. René-Lévesque Est, RC, Québec (Québec) G1R 5V7

Région de Québec: (418) 521-3830

Ailleurs au Québec: 1 800 561-1616

Télécopieur: (418) 646-5974

Internet: www.fapaq.gouv.qc.ca

Courriel: info.sfp@fapaq.gouv.qc.ca

Pour trouver l'adresse et le numéro de téléphone du bureau régional de la Société de la faune et des parcs, consultez le site Internet de la Société ou les pages bleues de l'annuaire téléphonique, à la section *Gouvernement du Québec*, sous la rubrique *Faune, parcs et réserves fauniques*.

Adresse :

Téléphone :

Communication-Québec

Il suffit
d'y penser !

L'allocation familiale

Vous n'avez pas de changement d'adresse à effectuer. L'avis que vous donnerez à l'Agence des douanes et du revenu du Canada sera transmis automatiquement à la Régie des rentes du Québec, responsable du programme d'allocation familiale du Québec.

Cependant, si votre déménagement s'effectue prochainement — moins de six semaines — ou si avez déjà déménagé, téléphonez directement à la Régie des rentes du Québec pour lui indiquer votre nouvelle adresse, à l'un des numéros suivants :

Région de Québec : (418) 643-3381

Région de Montréal : (514) 864-3873

Ailleurs au Québec : 1 800 667-9625

Internet : www.rrq.gouv.qc.ca

(cliquez sur *Changement d'adresse* au bas de la page d'accueil)

Téléscripteur : voir page 42

L'aide aux parents pour leurs revenus de travail (APPORT)

Vous pouvez indiquer votre changement d'adresse à l'endroit prévu sur le formulaire de *Déclaration mensuelle* ou écrire au bureau du programme *APPORT*, responsable de votre dossier. Si vous êtes propriétaire-occupant vous devrez joindre une copie du compte de taxes municipales de l'année en cours ainsi que le solde d'hypothèque le plus récent.

Pour trouver l'adresse et le numéro de téléphone du centre local d'emploi du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, consultez les pages bleues de l'annuaire téléphonique, à la section *Gouvernement du Québec*, sous la rubrique *Emploi et placement*.

Adresse :

Soutiens au revenu et indemnités

L'allocation-logement

Pour faire inscrire votre nouvelle adresse au programme *Allocation-logement*, vous pouvez téléphoner, écrire ou vous présenter au bureau du ministère du Revenu du Québec le plus près de chez vous. Vous devrez fournir les renseignements personnels mentionnés à la page 24 ainsi que votre numéro d'assurance sociale.

Pour trouver le numéro de téléphone du ministère du Revenu du Québec, consultez les pages bleues de l'annuaire téléphonique, à la section *Gouvernement du Québec*, sous la rubrique *Taxes-impôt*.

Téléphone : _____

Téléscripteur : voir page 42

Internet : www.revenu.gouv.qc.ca

(cliquez sur *Changement d'adresse*)

L'assistance-emploi (aide sociale)

Vous devez inscrire votre nouvelle adresse à l'endroit prévu sur le rabat détachable de l'enveloppe-réponse servant à l'envoi du formulaire *Déclaration mensuelle*.

Vous devez vous informer auprès de votre centre local d'emploi (CLE) si le changement d'adresse nécessite un transfert de dossier dans un autre centre. Si tel est le cas, présentez-vous au nouveau CLE pour en faire la demande avec les documents originaux attestant de votre nouvelle adresse (exemple : bail).

Pour trouver l'adresse et le numéro de téléphone du centre local d'emploi du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, consultez les pages bleues de l'annuaire téléphonique, à la section *Gouvernement du Québec*, sous la rubrique *Emploi et placement*.

Adresse : _____

Communication-Québec

Il suffit
d'y penser !

Pour trouver le numéro de téléphone du bureau de Développement des ressources humaines le plus près de chez vous, consultez les pages bleues de l'annuaire téléphonique, à la section *Gouvernement du Canada*, sous la rubrique *Assurance-emploi*.

Téléphone : _____

Téléscripteur : voir page 42

Les indemnités de la CSST

Accident du travail, maladie professionnelle et programme *Pour une maternité sans danger* (retrait préventif)

Pour signaler votre changement d'adresse, vous pouvez téléphoner, écrire ou vous présenter au bureau de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) de votre région. Vous devrez fournir les renseignements personnels mentionnés à la page 24 ainsi que votre numéro de dossier.

Pour trouver l'adresse et le numéro de téléphone de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, consultez les pages bleues de l'annuaire téléphonique, à la section *Gouvernement du Québec*, sous la rubrique *Santé et sécurité du travail*.

Adresse : _____

Téléphone : _____

Les indemnités pour les victimes d'actes criminels et pour les personnes blessées en accomplissant un acte de civisme

Pour indiquer votre changement d'adresse, vous pouvez écrire ou téléphoner

Les indemnités pour les victimes d'accident d'automobile

Pour indiquer votre changement d'adresse, vous pouvez écrire ou téléphoner à la Direction de l'indemnisation de la Société de l'assurance automobile du Québec. Vous devrez fournir les renseignements personnels mentionnés à la page 24 ainsi que votre numéro de réclamation et votre numéro d'assurance maladie ou d'assurance sociale.

Direction de l'indemnisation

Société de l'assurance automobile du Québec

Case postale 2500

Québec (Québec) G1K 8A2

Région de Québec: (418) 646-9877

Ailleurs au Québec: 1 800 463-6890

Téléscripteur: voir page 42

S'il s'agit d'indemnités de décès, d'un dossier en langue anglaise ou d'un dossier dans lequel il y a partage de responsabilités avec la CSST, composez l'un des numéros suivants:

Région de Québec: (418) 646-9884

Ailleurs au Québec: 1 800 463-6898

Les prêts et bourses aux étudiants

Tant que vous êtes aux études, vous pouvez communiquer votre nouvelle adresse au responsable de l'aide financière de l'établissement que vous fréquentez, il informera l'Aide financière aux études du ministère de l'Éducation. Après les études, pendant la période de remboursement, vous devez aviser par écrit l'Aide financière aux études de votre changement d'adresse. Veuillez également transmettre votre nouvelle adresse à l'institution financière où vous effectuez votre remboursement. Vous devrez fournir les renseignements personnels mentionnés à la page 24 ainsi que votre code permanent d'étudiant.

Aide financière aux études

Ministère de l'Éducation

1025, rue De La Chevrotière

Communication-Québec

Il suffit
d'y penser !

Pensions et rentes

Les programmes de la sécurité du revenu

Pension de la Sécurité de la vieillesse, Supplément de revenu garanti, Allocation, Allocation au survivant et Régime de pensions du Canada

Pour aviser de votre changement d'adresse, vous pouvez remplir le verso de l'enveloppe du chèque mensuel, écrire ou téléphoner à la direction des Programmes de la sécurité du revenu de Développement des ressources humaines Canada. Vous devrez fournir les renseignements personnels mentionnés à la page 24 ainsi que votre numéro d'assurance sociale et la nature des versements (pension, allocation ou autres). Si vous êtes bénéficiaire des prestations de la Sécurité de la vieillesse, vous devrez aussi mentionner le numéro de dossier inscrit sur votre carte d'identification (carte bleue) ou sur votre chèque mensuel.

Programmes de la sécurité du revenu

Développement des ressources humaines Canada

Case postale 1816

Québec (Québec) G1K 7L5

Partout au Québec : 1 800 277-9915 – français

1 800 277-9914 – anglais

Téléscripteur : voir page 42

Le Régime de rentes du Québec

Rentes de retraite, d'invalidité, de conjoint survivant, d'orphelin et d'enfant de personne invalide

Pour signaler votre changement d'adresse, vous pouvez écrire ou téléphoner à la Régie des rentes du Québec. Vous pouvez le faire également par Internet en utilisant le formulaire prévu à cette fin. Vous devrez fournir les

Vous pouvez aussi téléphoner ou vous rendre à l'un des centres de service de la Régie des rentes situés à Chicoutimi, Drummondville, Hull, Montréal, Québec, Rimouski, Rouyn-Noranda, Sherbrooke et Trois-Rivières.

Pour trouver l'adresse et le numéro de téléphone du centre de service de la Régie des rentes du Québec, consultez les pages bleues de l'annuaire téléphonique, section *Gouvernement du Québec*, sous la rubrique *Pensions*.

Adresse : _____

Téléphone : _____

Les régimes de retraite des secteurs public et parapublic du Québec

Pour indiquer votre changement d'adresse, si vous recevez une rente de retraite administrée par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), vous pouvez choisir d'écrire ou de téléphoner. Vous devrez fournir les renseignements personnels mentionnés à la page 24 ainsi que votre numéro d'assurance sociale.

Service à la clientèle

Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances

475, rue Saint-Amable, 5^e étage

Québec (Québec) G1R 5X3

Région de Québec : (418) 643-4881

Ailleurs au Québec : 1 800 463-5533

Télécopieur : (418) 644-3839

Internet : www.carra.gouv.qc.ca

Si vous participez à l'un des régimes de retraite administrés par la CARRA, vous n'avez pas à l'aviser, car celle-ci utilise le fichier d'adresses de la Régie de l'assurance maladie du Québec. Veuillez consulter la rubrique qui traite de la carte d'assurance maladie à la page 25.

Les pensions de retraite et de conjoint survivant de

Communication-Québec

Il suffit
d'y penser !

Direction des pensions de retraite

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Case postale 5010

Moncton, Nouveau-Brunswick E1C 8Z5

Téléphone : 1 800 883-1411

Télécopieur : (506) 533-5989

Déclarations de revenus et crédits pour la taxe

La déclaration de revenus provinciale et le crédit pour la TVQ

Pour faire connaître votre changement d'adresse, vous pouvez écrire, téléphoner, utiliser internet ou vous rendre au bureau du ministère du Revenu du Québec le plus près de chez vous. Vous devrez fournir les renseignements personnels mentionnés à la page 24 ainsi que votre numéro d'assurance sociale. Si vous effectuez ce changement par téléphone, vous devrez avoir en main votre dernière déclaration de revenus. Si vous vous rendez au bureau du ministère du Revenu, vous devrez présenter une pièce d'identité.

Pour trouver le numéro de téléphone du ministère du Revenu du Québec, consultez les pages bleues de l'annuaire téléphonique, à la section *Gouvernement du Québec*, sous la rubrique *Taxes-impôt*.

Téléphone : _____

Téléscripteur : voir page 42

Internet : www.revenu.gouv.qc.ca

(cliquez sur *Changement d'adresse*)

? **Avez-vous
déménagé votre
droit de vote?**



**Communiquez avec nous
en composant le 1 888 ÉLECTION**

Parce qu'un vote, ça compte



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

www.dgeq.qc.ca

VOTRE DROIT DE VOTE DÉMÉNAGE AVEC VOUS!

■ Vous déménagez?

Si vous êtes inscrit au Registre national des électeurs, votre adresse y sera automatiquement modifiée grâce aux accords conclus notamment avec le Directeur général des élections

Communication-Québec

Il suffit
d'y penser !

Pour indiquer votre nouvelle adresse, vous pouvez écrire au Centre fiscal de l'Agence qui dessert votre territoire de résidence :

4695, 12^e Avenue, Shawinigan-Sud (Québec) G9N 7S6
2251, boulevard René-Lévesque, Jonquière (Québec) G7S 5J1

ou téléphoner au bureau des Services fiscaux de votre région ou à l'un des numéros suivants :

Région de Montréal : (514) 283-6715
Ailleurs au Québec : 1 800 959-7383 – français
Ailleurs au Québec : 1 800 959-8281 – anglais
Téléscripteur : voir page 42

Vous devrez fournir les renseignements personnels mentionnés à la page 22 ainsi que votre numéro d'assurance sociale et votre revenu net inscrit sur votre déclaration de revenus fédérale ou le numéro inscrit sur votre avis de cotisation.

Pour trouver le numéro de téléphone des Services fiscaux de l'Agence des douanes et du revenu de votre région, consultez les pages bleues de l'annuaire téléphonique, à la section *Gouvernement du Canada*, sous la rubrique *Taxes-impôts*.

Téléphone : _____
Téléscripteur : voir page 42

Obligations d'épargne et autres produits financiers

Les obligations d'épargne

Si vous détenez toujours les certificats des obligations d'épargne, vous devez aviser Placements Québec avant le 15 avril pour recevoir les chèques d'intérêts ou les avis de virement du 1^{er} juin à votre nouvelle adresse.

Dans le cas des autres obligations d'épargne et produits financiers de Placements Québec, vous devez fournir votre nouvelle adresse au moins 15 jours avant un envoi postal.

Placements Québec

333, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5W3
Région de Québec: (418) 521-5229
Ailleurs au Québec: 1 800 463-5229
Internet: www.placementsqc.gouv.qc.ca

Les obligations d'épargne du Canada

Pour aviser de votre changement d'adresse, vous pouvez écrire ou téléphoner à la Banque du Canada ou remplir le formulaire S839A – *Changement d'adresse*, qui est disponible dans les établissements financiers et chez les courtiers en valeurs mobilières. Dans tous les cas, vous devez fournir les renseignements personnels mentionnés à la page 24 ainsi que votre numéro d'assurance sociale et le ou les noms et prénoms figurant sur les obligations.

Nouvelles obligations d'épargne du Canada

B.P. 2770, succursale D
Ottawa, Ontario K1P 1J7
Téléphone: 1 800 575-5151
Télécopieur: (613) 782-8096
Téléscripteur: voir page 42
Internet: www.csb.gc.ca/fr
(cliquez sur *Centre de service*)

Pour recevoir le paiement des intérêts, vous devez aviser la Banque du Canada de tout changement d'adresse, de compte bancaire ou d'établissement financier au moins deux mois avant la date du paiement.

Communication-Québec

Il suffit
d'y penser !

Pension alimentaire

Si vous versez ou si vous recevez une pension alimentaire par l'intermédiaire du ministère du Revenu du Québec, n'oubliez pas d'aviser la Direction de la perception des pensions alimentaires du ministère de votre changement d'adresse même si vous avez adhéré au virement automatique. Téléphonez directement à l'agent responsable de votre dossier ou composez l'un des numéros suivants :

Région de Québec : (418) 652-4413
Ailleurs au Québec : 1 800 488-2323
Internet : www.revenu.gouv.qc.ca
(cliquez sur *Changement d'adresse*)

Vous devrez fournir les renseignements personnels mentionnés à la page 24 ainsi que votre numéro d'assurance sociale et votre numéro de dossier du ministère attribué par la Direction principale de la perception des pensions alimentaires.

Listes électorales permanentes

La liste électorale du Québec

Pour communiquer votre changement d'adresse, veuillez téléphoner au bureau du Directeur général des élections du Québec. Toutefois, il est à noter que la Régie de l'assurance maladie du Québec transmet les avis de changement d'adresse qu'elle reçoit au Directeur général des élections du Québec.

Directeur général des élections du Québec

Région de Québec : (418) 528-0422
Partout au Canada et aux États-Unis :

La liste électorale du Canada

À moins d'un avis contraire de votre part, le changement d'adresse que vous avez communiqué au bureau du Directeur général des élections du Québec sera automatiquement transmis à Élections Canada.

Par contre, **si vous déménagez à l'extérieur du Québec**, vous devez téléphoner à Élections Canada afin de les aviser.

Élections Canada

Partout au Canada et aux États-Unis: 1 800 463-6868

Téléscripteur: voir page 42

Commission scolaire

N'oubliez pas d'informer la commission scolaire de votre changement d'adresse. Si vous avez des enfants à l'école, il est important que la commission scolaire puisse mettre à jour l'adresse de votre enfant, que ce soit aux fins du transport scolaire ou pour toute correspondance éventuelle.

Si vous êtes propriétaire d'un terrain, d'une résidence, d'un immeuble, etc., que vous ayez ou non des enfants à l'école, il faut aussi signaler votre changement d'adresse au service responsable de la perception de la taxe scolaire de la commission scolaire.

Pour trouver le numéro de téléphone, consultez les pages blanches ou, dans certaines régions, les pages grises - section *Affaires*, de l'annuaire téléphonique sous la rubrique *Commission scolaire*.

Téléphone: _____

Hydro-Québec

Pour aviser Hydro-Québec de votre changement d'adresse, vous pouvez :

- remplir l'*Avis de changement d'adresse* joint à l'enveloppe-réponse de la facture d'électricité et le retourner avec votre paiement;

Communication-Québec

Il suffit
d'y penser !

Service à la clientèle

Hydro-Québec

Région de Montréal : (514) 385-7252

Ailleurs au Québec : 1 888 385-7252

Téléscripteur : voir page 42

Internet : www.hydroquebec.com/demenagement

Vous devez informer Hydro-Québec dès que vous connaissez votre nouvelle adresse. Ainsi, en les avisant le plus rapidement possible, vous vous dégagerez de la responsabilité de payer pour le service à votre ancien domicile.

Si vous êtes déjà client d'Hydro-Québec et que vous déménagez, des frais de gestion de dossier de 20 \$ seront ajoutés à votre facture. Dans le cas d'un nouveau client, les frais s'élèveront plutôt à 50 \$ pour l'ouverture du dossier.

Autres organismes gouvernementaux

Si vous avez des dossiers auprès d'autres organismes gouvernementaux, vous devez les aviser de votre changement d'adresse.

Voici une liste d'organismes avec lesquels vous pourriez avoir un dossier :

- Anciens Combattants Canada
- Commission de la construction du Québec
- Conseil du trésor (appels et réserves de candidatures pour emplois occasionnels et réguliers)
- Emploi-Québec (certificat de compétence)
- Solidarité sociale (Programme d'allocation de maternité)

Autres avis

- Abonnements : journaux, revues
- Associations, clubs
- Banque, caisse
- Bibliothèque
- Câblodistributeur
- Centres hospitaliers, CLSC
- Compagnies d'assurances :
 - assurance automobile
 - assurance habitation
 - assurance-vie
 - assurance médicaments
 - autres
- Compagnies de téléphone
- Compagnies émettrices de cartes de crédit
- Dentiste
- Détaillants de mazout, de gaz
- École, cégep, université
- Employeur
- Fabricants de voitures (rappels et garanties)
- Maisons d'enseignement privées
- Médecins
- Municipalité
- Notaire, avocat

Communication-Québec

Il suffit
d'y penser !

Services pour les personnes sourdes ou malentendantes

munies d'un téléscrip-teur



Les numéros suivants sont réservés à l'usage exclusif des personnes sourdes ou malentendantes possédant un téléscrip-teur.

Agence des douanes et du revenu Canada

Téléscrip-teur : 1 800 665-0354 — partout au Québec

Banque du Canada

Téléscrip-teur : 1 800 354-2222 — partout au Québec

Communication-Québec

Téléscrip-teur : (514) 873-4626 — région de Montréal

Téléscrip-teur : 1 800 361-9596 — ailleurs au Québec

Développement des ressources humaines Canada

Téléscrip-teur : (514) 875-7615 — région de Montréal

Téléscrip-teur : 1 800 529-3742 — ailleurs au Québec

Assurance-emploi

Téléscrip-teur : 1 800 255-4786 — ailleurs au Québec

Sécurité du revenu

Directeur général des élections du Québec

Téléscrip-teur : (418) 646-0644 — région de Québec

Téléscrip-teur : 1 800 537-0644 — ailleurs au Québec

Téléscripteur: (418) 643-5688 — partout au Québec

Ministère du Revenu du Québec

Téléscripteur: (514) 873-4455 — région de Montréal

Téléscripteur: 1 800 361-3795 — ailleurs au Québec

Postes Canada

Téléscripteur: 1 800 267-2797 — partout au Québec

Régie de l'assurance maladie du Québec

Téléscripteur: (418) 682-3939 — région de Québec

Téléscripteur: 1 800 361-3939 — ailleurs au Québec

Régie des rentes du Québec

Téléscripteur: 1 800 603-3540 — partout au Québec

Société de l'assurance automobile du Québec

Téléscripteur: (514) 954-7763 — région de Montréal

Téléscripteur: 1 800 565-7763 — ailleurs au Québec

Communication-Québec

Il suffit
d'y penser !

Portail du gouvernement du Québec dans Internet

Pour avoir accès à l'information du gouvernement du Québec disponible dans Internet, il suffit de visiter d'abord le portail du gouvernement du Québec : www.gouv.qc.ca

Bureaux de Communication-Québec

Si l'on doit faire un appel interurbain, il suffit de composer le numéro suivant: 1 800 363-1363 (sans frais)

Baie-Comeau

625, boul. Lafèche, bureau 701
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5
(418) 295-4000

Drummondville

270, rue Lindsay, RC 16
Drummondville (Québec) J2B 1G3
(819) 475-8777

Hull

170, rue de l'Hôtel-de-Ville, RC 120
Hull (Québec) J8X 4C2
(819) 772-3232

Îles-de-la-Madeleine

224A, route Principale, C.P. 340
Cap-aux-Meules (Québec) G0B 1B0
(418) 986-3222

Joliette

Édifce Louis-Cyr
450, rue Saint-Louis, RC 20
Joliette (Québec) J6E 2Y8
(450) 752-6800

Jonquière

3950, boul. Harvey
Jonquière (Québec) G7X 8L6
(418) 695-7850

Laval

1796, boul. des Laurentides, Vimont
Laval (Québec) H7M 2P6
(514) 873-2111

Longueuil

118, rue Guilbault, RC 101
Longueuil (Québec) J4H 2T2
(514) 873-2111

Montréal

Place Dupuis
800, boul. De Maisonneuve Est, RC 2
Montréal (Québec) H2L 4L8
(514) 873-2111

Communication-Québec

Il suffit
d'y penser !

Rouyn-Noranda

255, avenue Principale, RC 01
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 7G9
(819) 763-3241

Saint-Antoine

Galleries des Laurentides
500, boul. des Laurentides, 1503-C
Saint-Antoine (Québec) J7Z 4M2
(450) 569-3019

Saint-Félicien

1209, boul. Sacré-Cœur, C.P. 7
Saint-Félicien (Québec) G8K 2P8
(418) 679-0433

Saint-Georges

11287, 1^{re} Avenue Est, bureau 100
Saint-Georges (Québec) G5Y 2C2
(418) 226-3000

Saint-Hyacinthe

600, avenue Sainte-Anne
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5G5
(450) 778-6500

Saint-Jean-sur-Richelieu

109, rue Saint-Charles
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 2C2
(450) 346-6879

Sherbrooke

200, rue Belvédère Nord, RC 02
Sherbrooke (Québec) J1H 4A9
(819) 820-3000

Thetford Mines

183, rue Pie-XI
Thetford Mines (Québec) G6G 3N3
(418) 338-0181

Trois-Rivières

100, rue Laviolette, RC 26
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
(819) 371-6121

Val-d'Or

1212, 8^e Rue
Val-d'Or (Québec) J9P 3N7
(819) 354-4444

Téléscripteur



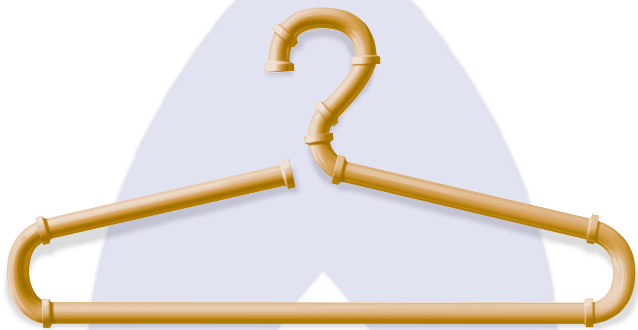
Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent joindre
Communication-Québec en utilisant un téléscripteur.

Les numéros suivants sont réservés exclusivement à cet usage :

Région de Montréal : (514) 873-4626

Ailleurs au Québec : 1 800 361-9596

Vous déménagez ? Ménagez votre énergie !



Faites-nous part de votre nouvelle adresse le plus tôt possible
et évitez ainsi les désagréments de dernière minute.

- Par Internet, à l'adresse www.gazmetro.com.
- Avec votre paiement, en nous retournant l'avis de changement d'adresse dans l'enveloppe-réponse.
- Par téléphone, en composant, sur votre carte verte, le

Faites suivre votre courrier !



- Conseils sur le déménagement
- Renseignements utiles
- Coupons-rabais intéressants
- Renseignements sur la réexpédition du courrier

Prenez un guide du **DÉMÉNAGEUR**
sur les changements d'adresse, offert
GRATUITEMENT par Postes Canada.
Disponible à votre Bureau de poste.

Pour obtenir des trucs et des conseils
supplémentaires, visitez notre site Web à ...

www.smartmoves.ca

Déménageur^{MC} est une marque de commerce
dont Taylor Made Advertising Ltd. est titulaire.

Vous déménagez ?

Avisez-nous sans tarder.

Si vous connaissez déjà votre nouvelle adresse, informez-en Hydro-Québec sans tarder. Vous vous dégagerez ainsi de la responsabilité du paiement de l'électricité consommée à votre ancienne adresse une fois que vous aurez déménagé.

Rien de plus simple ! Vous n'avez qu'à utiliser la façon qui vous convient le mieux :

- **À la signature de votre bail**, en nous retournant la carte-réponse préaffranchie qui y est jointe.
- **Par Internet**, à l'adresse www.hydroquebec.com/demenagement.
- **Avec votre paiement**, en nous retournant l'avis de changement d'adresse dans l'enveloppe-réponse.
- **Par téléphone**, en composant le numéro indiqué au haut de votre facture.

***Prenez une longueur d'avance.
Avisez-nous dès maintenant
et évitez les désagréments
de dernière minute !***

